« lever le préjugé, et d'empêcher ainsi beaucoup de gens de me « lire. Je devais éviter ce second écueil. Je ne l'ai point fait. « J'ai eu tort.

« Il est vrai que la *Comédie Infernale* a eu un écoulement « extraordinaire ; mais je demeure convaincu que mon écrit eut « fait, sous forme de mémoire, un bien encore plus grand et plus « considérable.

« De plus, en deux ou trois passages, j'ai cédé à la tentation « de faire de l'esprit, et maintenant que cet esprit est fait, je vois « qu'il ne vaut pas l'encre qu'il coûte. C'est ainsi que j'ai *changé* « *l'eau bénite en eau minérale*. C'est ainsi que j'ai organisé, « dans le sombre asile des *très-pressés, une procession où l'on* « *chante l'hymne des Saint Innocents*. C'est ainsi, enfin, que j'ai « fait prendre aux démons des exercices gymnastiques par trop « triviaux.

« Telle est la partie faible, le côté vulnérable de mon œuvre. « Je le comprends maintenant que j'ai reçu de mes supérieurs et « de mes amis, les conseils de la sagesse et de la prudence.

« Je n'ai point été mis à l'Index, ni condamné par mon évê- « que, parceque les défauts de mon œuvre n'auraient point justi- « fié une telle condamnation. Mais on m'a dit ce qu'il fallait me « dire.

« J'ai toujours été, je serai toujours, avec la grâce de Dieu, « capable de recevoir un conseil et d'en profiter. A l'avenir, je « m'efforcerai d'éviter les dangers que je n'ai pas su vaincre dans « la *Comédie Infernale*. »

De tout ce qui précède, il ressort, ce me semble :

1. Que j'ai écrit mes lettres à l'honorable L. A. Dessaulles pour défendre l'Eglise odieusement attaquée par lui ;

2. Que j'ai traité la question de la *Comédie*, non pour laver cette œuvre de tout blâme et de toute censure, mais pour prouver que l'autorité ecclésiastique a eu raison de ne la point condamner *ouvertement*, *publiquement*, *formellement* ;

3. Que j'ai confessé que la forme de ce livre était repréhensible par certains côtés ;